

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL de LA DRENNE
PROCES VERBAL DU VENDREDI 26 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt-six juin à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal convoqué en séance ordinaire le dix-neuf juin se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Jean-Sébastien DELAVILLE, le Maire

Etaient présents :

Jean-Sébastien DELAVILLE, Françoise BLANCHARD, Maurice DE KONINCK, Gilles FRANKHAUSER, Patricia SZCZYSZEK, Hervé DELATTRE, Lucile GILBERT, Lionel VANDEPUTTE, Valérie BISSON, Gilles ROGER, Véronique BENUCCI, Danièle ZWARTS, Denis SCHWEITZER, Patrick BOULANT, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

Odile MASSELIN a donné pouvoir à Denis SCHWEITZER
Moïse GERMANY a donné pouvoir à Maurice De KONINCK
Virginie COURTIN a donné pouvoir à Françoise BLANCHARD
Wilfried BLANCHARD a donné pouvoir à Gilles FRANKHAUSER
Marie-Noëlle CHAVES a donné pouvoir à Patrick BOULANT

Monsieur Lionel VANDEPUTTE a été désigné secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance et informe que Madame Marie-Noëlle CHAVES ne souhaite plus faire partie du Conseil Municipal à compter du 1^{er} juillet 2026. Etant absente, elle a donné sa lettre de démission à Monsieur Patrick Boulant qui nous la remis avant l'ouverture de cette séance.

Sa décision sera transmise à Monsieur le Préfet.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la réunion du 3 avril 2026 sans observation le PV est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 24 Modification des statuts du Syndicat intercommunal de regroupement scolaire (SIRS) de La Drenne et Le Coudray-sur-Thelle

Le Conseil municipal a pris connaissance de la délibération transmise par le regroupement scolaire, pour rappel :

En 2017, les anciennes communes de La Neuville d'Aumont, Le Déluge et Ressons - l'Abbaye étaient représentées par trois délégués chacune. Avec la fusion, la commune nouvelle de La Drenne comptait neuf délégués, la commune du Coudray-sur-Thelle gardait ses trois délégués. Depuis cette répartition (arrêté préfectoral du 30 mars 2017) n'a pas été modifiée.

Il est nécessaire de mettre à jour les statuts privilégiant une représentation proportionnelle à la population.

L'état préconise de réduire le nombre de siège à cinq délégués au total soit 3 (2 titulaires et 1 suppléant) pour La Drenne et 2 (1 titulaire et 1 suppléant) pour le Coudray-sur-Thelle.

Cette répartition n'étant pas bien perçue, en effet, La Drenne ne serait représentée que par le président et le maire et la commune du Coudray-sur-Thelle ne serait représentée que par son vice-président.

Le président propose une alternative avec six délégués pour La Drenne et trois délégués pour le Coudray-sur Thelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical à l'unanimité des présents et des représentés accepte cette proposition.

Il est précisé que cette délibération sera notifiée aux deux communes membres avec une nouvelle rédaction des statuts, Ces dernières disposeront ensuite de 3 mois pour délibérer à leur tour. A l'issue de ce délai, le préfet prendra un arrêté préfectoral pour acter cette modification.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des présents et des représentés cette modification des statuts.

Délibération n° 25 : Modification du nombre des représentants de la commune au SIRS de La Drenne et Le Coudray-sur-Thelle

La modification des statuts du regroupement scolaire de La Drenne et Le Coudray-sur-Thelle étant acceptée, il convient de modifier le nombre des représentants de LA DRENNE.

Après concertation, il est proposé parmi les neuf représentants initialement nommés, les membres suivant :

Véronique BENUCCI	Hervé DELATTRE
Gilles ROGER	Valérie BISSON
Odile MASSELIN	Jean-Sébastien DELAVILLE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des présents et des représentés cette décision.

Délibération n° 26: Décision du CM sur les zones d'accélération des énergies renouvelables

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15,

M. le maire rappelle la délibération n°37/2025 du 5 décembre dernier sur le lancement de la procédure de concertation et sur l'identification des zones.

Conformément à la loi, une consultation du public a été effectuée du 5 janvier au 31 janvier 2026.

Le bilan de la concertation fait état d'aucune observation.

M. le maire rappelle les termes de la délibération du 5 décembre concernant uniquement :

-photovoltaïques sur ombrière de parking de plus de 500m² et de 1500m²

-photovoltaïques ou solaire thermique sur toiture

- géothermie de surface

plan en annexe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal définit les zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune suivant plan en annexe et concernant uniquement

-photovoltaïques sur ombrière de parking de plus de 500m² et de 1500m²

-photovoltaïques ou solaire thermique sur toiture

- géothermie de surface

Délibération n° 27: Convention groupement de commandes marché d'entretien voirie et marché de signalisation horizontale avec la Communauté de Communes des Sablons

Le Conseil municipal a pris connaissance de la convention groupement de commandes marché d'entretien voirie et marché de signalisation horizontale avec la Communauté de Communes des Sablons.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal accepte à l'unanimité des présents et des représentés l'adhésion et autorise le Maire à signer ladite convention.

Délibération n° 28: DM1 pour provision créances non recouvrées

Le Conseil municipal prend connaissance de la demande de la trésorerie de Méru:

Au vu du bilan synthétique des restes à recouvrer de plus de deux ans ci-joint, une provision de 15% du montant des créances douteuses ou contentieuses non recouvrées de plus de 2 ans doit être passée, soit une provision de 2 989€.

Or, vous aviez déjà provisionné à hauteur de 1 770€.

Une dotation complémentaire de 1 219€ est donc nécessaire.

Pour cela, vous devez émettre un mandat d'ordre mixte au 6817 (compte de tiers 4911).

Vos crédits budgétaires au chapitre 68 risquent d'être insuffisants.

Dans ce cas, une DM est à prévoir pour abonder ce chapitre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents et des représentés de prendre cette décision modificative.

Délibération n° 29 : Subventions aux centres de soins de la faune sauvage

Nous avons fait appel ces dernières semaines à l'association Picardie Faune Sauvage pour la prise en charge d'animaux nécessitant des soins retrouvés sur notre territoire.

Les demandes de soins d'animaux sauvages étant de plus en plus importantes, il est proposé au conseil d'allouer une subvention à deux associations de l'Oise

- l'association ENVOL située à Bailleul sur Thérain

et

- l'association PICARDIE FAUNE SAUVAGE située à BOISSY-FRENOY

Après en avoir délibéré, afin d'apporter une aide, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents et des représentés d'attribuer une subvention de 150 € à chacune de ces deux associations.

Information :

Point sur l'assainissement collectif à La Neuville d'Aumont : les travaux avancent,

Grande Rue : à réaliser piquetage des emprises de réfection des trottoirs.

Monsieur le Maire a demandé un devis à la société BARRIQUAND pour les surfaces complémentaires d'enrobés pour reprise en pleine largeur de la chaussée rue Louvet et rue de la Commanderie. Le devis transmis ce jour sollicite davantage de précisions sur les montants indiqués.

Festivités du 14 juillet : organisées par le Comités des fêtes, les préparatifs sont en cours.

Une retraite aux flambeaux le 13 au soir et repas dans le parc de la mairie le 14 juillet.

Nous restons vigilants sur le déroulement de cette journée avec les fortes chaleurs annoncées.

Nous avons reçu en mairie une demande de l'agence régionale de santé de désigner un référent lutte anti-vectorielle dans le cadre de la surveillance et de la prévention liées au moustique tigre.

Monsieur Hervé DELATTRE s'est proposé et pourra être l'interlocuteur sur ces questions.

Questions diverses :

Dans le cadre du plan d'alerte aux risques exceptionnels susceptibles d'avoir des impacts sur la santé les personnes âgées et vulnérables isolées, Monsieur Gilles ROGER demande parmi les élus des volontaires pour aider en cas de besoin.

Un petit groupe doit se réunir pour la mise en œuvre de ce dispositif (repérage, diffusion d'information, intervention).

Monsieur Gilles FRANKHAUSER prend la parole et explique qu'en partenariat avec Wilfried BLANCHARD, ils ont contacté plusieurs sociétés pour transformer le terrain de tennis de La Neuville d'Aumont en terrain multi-sports.

Plusieurs propositions d'aménagement seraient réalisables, tout en conservant l'existant et la possibilité pour les adeptes de tennis de continuer à jouer.

Suivant les options retenues, le projet permettrait aux enseignants de pourvoir initier les élèves au volley-ball basket-ball, hand-ball, badminton .

Le dossier sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion en septembre, à voir les possibilités de financement, demande de subventions.

Monsieur Patrick BOULANT prend la parole pour signaler des nids de poule sur la RD 115 à la sortie de La Neuville entre le plateau surélevée et la route menant au cimetière. Une demande d'intervention sera envoyée à l'UTD de Noailles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h25

Le Secrétaire de séance,
Lionel VANDEPUTTE

Le Maire,
Jean-Sébastien DELAVILLE